



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

art lyrique

Question écrite n° 108121

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le problème de la formation des jeunes chanteurs lyriques en France. En effet, à la sortie des conservatoires, il n'existe plus aucun lieu pour assurer leur formation. Rares sont ceux qui peuvent accéder aux centres d'insertion professionnelle dans lesquels les postes de professeurs de chant ont été supprimés. Cette situation entraîne une aggravation de la perte de connaissance du répertoire lyrique français qui ne se transmet que de maître à élève. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de revaloriser l'enseignement du chant lyrique en France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108121

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11194